



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION INTERMINISTERIELLE  
DE LA STRATEGIE DE L'ETAT,  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES MOYENS

Mission Veille Stratégique  
et Observatoire des Territoires

Affaire suivie par : Jean-Pierre RICHET

Montauban le 6 juin 2011

### **Implantation de la LGV dans le Tarn et Garonne**

**Commission consultative du 30 mai 2011, groupe 3  
14h30 Préfecture Salle J. Moulin**

Une séance de la commission consultative s'est tenue à la préfecture le lundi 30 mai 2011 à 14 h 30 concernant les collectivités appartenant au groupe 3 allant de Saint-Porquier à Montbartier.

#### **Personnes présentes:**

- Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne, accompagné de M. Tisseire (DDT), et de représentants des services de l'Etat (préfecture, DDT, DREAL),
- Mme Pinel, députée,
- RFF : représenté par M. Castan, chef de l'unité GPSO à Toulouse, accompagné de Mme Leclercq-Chéron, et de M. Pasquier du bureau d'études Arcadis,
- Les communes et établissements publics de coopération intercommunale suivants, représentées par leur président, maire, adjoint, ou délégué,
  - Montbeton : M. Weill, maire, M. Paul Grand, adjoint, M. Gisquet, adjoint,
  - Saint-Porquier : M. Alain Molinie, maire,
  - Bressols : M. Ibres, maire, et M. Abadie
  - Lacourt-Saint-Pierre : M. Denis Lopez, maire, Mme Françoise Curbelie, adjointe
  - Pompignan : M. Belloc, maire,
  - La Ville Dieu du Temple : M. Dominique Briois, maire, M. Jean-Claude Delfau, conseiller municipal,
  - Castelsarrasin : M. Pierre Monte, adjoint
  - SCOT de Montauban : M. Pierre Levi, président,
  - Grand Montauban : M. Pierre Levi, vice-président,
- Le Conseil Général représenté par M. Denat Jean-François, Direction de la voirie et de l'aménagement
- Le Conseil Régional Midi Pyrénées, représentée par M. Julien Bénos,

- Etaient également invités et excusés : M. Collin, sénateur, M. JM Baylet, Président du Conseil Général, Mme Barèges, député-maire de Montauban, le SCOT des Trois Provinces, la communauté de communes Garonne et Canal, la communauté de communes Terrasses et Plaines des Deux Cantons, la commune d'Escatalens et la commune de Montbartier.

Monsieur le préfet ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants et en indiquant sa préférence d'une configuration de la commission consultative en quatre groupes homogènes de communes qui doit permettre la poursuite de la concertation.

Après un bref rappel du contexte dans lequel s'inscrit cette séance, Monsieur le Préfet souligne que les réunions de la commission consultative, qui ont pour but de recueillir les avis des élus sur la proposition par RFF du « tracé à approfondir » pour la suite des études, constituent des étapes importantes visant également à préparer le COTER du 16 juin et le COPIL du 23 juin.

Il est donc essentiel que les membres présents puissent faire part de leurs préoccupations sur certains points précis afin que ces remarques puissent être analysées et éventuellement intégrées dans le dossier. Ces remarques pourront éventuellement être maintenues jusqu'à l'enquête publique, sous forme de recommandations que devra suivre le maître d'ouvrage. Le dossier support à l'enquête d'utilité publique devrait être réalisé après la décision ministérielle portant sur le tracé, décision attendue à la fin de l'automne 2011.

L'enquête publique devrait se dérouler au cours de l'année 2013. Les travaux seraient alors lancés dès 2017 pour une mise en service de la ligne en 2020.

### **1) Présentation des hypothèses de tracé à approfondir**

RFF présente la démarche de l'analyse multi-domaines des hypothèses de tracé qui avaient été retenues lors de la précédente phase de concertation du début de l'année 2011. Cette analyse a été réalisée à partir de trois domaines :

- Domaine environnemental : prise en compte des milieux humains, physique, naturel et biologique, paysager et patrimonial,
- Domaine fonctionnel : respect des fonctionnalités techniques de la ligne,
- Domaine technico-économique : prise en compte notamment de l'évaluation financière du projet et de ses aménagements, difficultés de construction.

Cette analyse a fait l'objet de différentes présentations au niveau local et les différents avis émis ont été recueillis lors de cette phase de concertation. Il s'agit aujourd'hui pour RFF de présenter une seule hypothèse dite « tracé à approfondir ».

La proposition de RFF sur ce secteur est représentée par l'hypothèse 254-264.

Selon RFF, de la concertation qui s'est déroulée durant tout le mois d'avril, il ressort plusieurs points importants qui méritent une attention particulière :

- Travailler l'insertion paysagère et acoustique à Montbeton et Lacourt-St-Pierre
- Passage au dessus du canal de Montech avec un traitement architectural particulier
- Passage au dessus de la ligne ferroviaire existante
- Optimiser les conditions de franchissement de l'infrastructure à Bressols, de la gare nouvelle à l'autoroute A20

La présentation est réalisée commune par commune à partir d'un diaporama, d'une cartographie en plan puis d'une maquette en 3 dimensions pour les secteurs où elle est disponible.

## **2) Recueil des observations**

### Commune de Saint-Porquier

M. le maire de Saint-Porquier s'interroge sur la hauteur des remblais prévus sur son territoire. RFF indique une hauteur de 17 mètres en « pied de terrasse de la Garonne » et une emprise au sol de 80 à 90 mètres.

Une ferme (propriété de M. Palous) serait touchée par l'hypothèse 254 ainsi qu'une maison d'habitation au lieu-dit Fombonne (M. et Mme Prieure). Quant à l'habitation au lieu-dit « L'Ermitage », le tracé proposé ne permet pas son maintien.

Le bureau d'études de RFF précise qu'en l'état actuel des hypothèses de tracé, il est vraisemblable que la LGV passe sous la D14. Ce point devra cependant être confirmé par une étude plus précise des rétablissements routiers dans cette partie du secteur. Cette étude sera lancée au début de l'été, en concertation avec les gestionnaires de voiries concernés.

### Commune de La Ville-Dieu-du-Temple

M. le maire de La Ville-Dieu-du-Temple fait remarquer qu'avec l'hypothèse 254-264, une seule ferme au lieu dit « Garrigon » à hauteur du Bois de la Baraque serait touchée.

### Commune de Montbeton

Après avoir rappelé qu'il existait des habitations au sud de Pradas et que son souhait déjà formulé consistait en une protection des deux côtés du tracé, M. le maire rappelle que le passage de la ligne à hauteur du sol n'allait pas dans ce sens notamment compte tenu d'une nappe phréatique à plus de 7 mètres permettant un passage en déblais. Pour lui, seule une tranchée est acceptable

RFF indique que le positionnement de la ligne n'est pas contraint seulement par l'existence de la nappe mais qu'une tranchée serait techniquement difficile à réaliser du fait de la problématique de l'évacuation des eaux.

Le bureau d'études de RFF fournit des précisions sur les hauteurs de nappe constatées depuis la pose de piézomètres dans le cadre de la campagne géotechnique et relevées dans des bases de données historiques. Il confirme la prise en compte d'une nappe à 8 m au niveau de Pradas, 6,50 m au niveau de La Croix de l'Agneau et 1,50 m à proximité du canal. Ces hauteurs de nappe ne résolvent pas la problématique d'évacuation des eaux de plateforme.

RFF communiquera les résultats en réponse au courrier de monsieur le Maire.

Une exploitation agricole (élevage) et une maison d'habitation occupée par une jeune famille d'agriculteur est fortement impactée par l'hypothèse présentée qui divise en deux la propriété. Une demande de rétablissement est formulée par le maire de la commune.

Une maison au lieu dit « Bounots » et une ferme au lieu dit « Fumereau » sont recensées à proximité immédiate de l'hypothèse.

### Commune de Lacourt Saint Pierre

M. le maire demeure opposé à un déblai de seulement 50 centimètres et souhaite un passage avec un déblai de 5 mètres.

Sur ce point, Mme Pinel note que le passage sur les communes de Montbeton et de Lacourt Saint Pierre a fait l'objet d'un examen particulier de la part du ministre compétent à la demande notamment des élus. Seule une tranchée apparaît acceptable au vu du nombre important de maisons d'habitations touchées.

RFF indique qu'il étudiera les possibilités d'optimisation de l'hypothèse 254 en examinant notamment un déblai plus important, sans entrer dans la nappe phréatique.

Une maison à hauteur de Vaysseillé est impactée.

RFF indique que le passage du canal se ferait par au-dessus à une hauteur de 7 mètres. Après plusieurs études sur ce franchissement, il apparaît que c'est la seule solution techniquement et financièrement acceptable.

### Commune de Montauban

Une seule propriété est concernée, il s'agit de celle de M. Bordese au lieu-dit "Verlaguet".

### Commune de Bressols

En se rapprochant de l'emplacement prévu pour la gare, la ligne grimperait progressivement pour pouvoir passer sur la ligne existante ferroviaire. Elle à environ 10 mètres au-dessus du sol, en fonction de l'emprise immédiate de la gare (quais de 400 mètres, quatre voies sur 1 000 mètres). Le maire signale que 5 à 10 maisons seraient directement impactées. Après le passage de la gare, il existe un bâtiment (séchoir à tabac) aux caractéristiques intéressantes et une exploitation agricole (M. Donadio) qui se situent sur le passage de l'hypothèse au lieu dit « La Loube ».

Six à sept maisons connaissent les mêmes difficultés au lieu dit « Gary ».

Au passage de la Zone Industrielle, une maison est touchée. Le passage en viaduc de la zone impacte cinq bâtiments et induit la disparition d'une société (lavage de citernes).

D'autres bâtiments sont relevés (au lieu dit « Moulis », plusieurs habitations, et une entreprise au sud de Fontanilles).

Aussi, M. le maire de Bressols met en avant une vingtaine de maisons à acquérir et le relogement de sept entreprises sur une zone qui subit déjà de fortes turbulences (création de la zone de Montbartier, positionnement de la future gare, échangeur autoroutier)

Cette transformation du paysage doit, selon lui, se faire en toute intelligence car la commune représente l'entrée du département et un aménagement qualitatif apparaît incontournable.

M. le maire de Bressols souhaite une transparence maximale entre la gare et l'aurotoute A20, et estime qu'un viaduc permettrait d'assurer cette transparence.

Selon M. Levi un passage en transparence alternée avec différentes séquences de viaduc et de remblais pourrait permettre une meilleure lisibilité du territoire.

De nombreux élus locaux s'interrogent sur la nécessité de réaliser un viaduc de près de 800 mètres entre une ancienne gravière en eau et l'A20. Selon eux, une réduction de cet ouvrage pourrait permettre de dégager des moyens plus importants à reporter sur des secteurs plus sensibles.

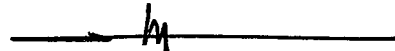
RFF indique que des contraintes réglementaires dans le domaine de l'environnement pourraient empêcher une réduction du viaduc. A la demande de M. le Préfet, cette situation sera toutefois vérifiée par RFF lors de la phase d'optimisation du tracé.

Mme Pinel souhaite que ce point soit examiné avec le maire de Labastide Saint Pierre afin de prendre également en compte sa position.

M. le préfet indique qu'il attirera l'attention du Préfet de Région lors du prochain Comité de Pilotage (23 juin) sur les sujets évoqués aux commissions consultatives de Tarn-et-Garonne, et notamment des difficultés rencontrées sur la commune de Bressols.

Plus aucune observation n'étant relevée, M. le Préfet clôt la séance.

Le Préfet



Fabien SUDRY